



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire sur

Réf. : MC

Paris, le **22 JUIN 2017**

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75016 Paris

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

M. [REDACTED]

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté de sept points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
la chef de la section du permis à point  
du bureau national des droits à conduire

Fabienne FONTAS